



## Historique du site de Chamblandes

La construction du gymnase de Chamblandes, à l'origine le lycée Jaccard, remonte à 1912 et a été entreprise sous l'impulsion de Marius Jaccard. Ce pensionnat privé, dédié à la gent masculine, était composé de plusieurs bâtiments dont la construction s'est achevée en 1913, sous la responsabilité de l'architecte et entrepreneur Monsieur Longchamp.

À cette époque, le bâtiment principal, appelé aujourd'hui bâtiment A, abritait l'internat, le réfectoire et les bureaux de la direction. En 1973, le Lycée Jaccard est racheté par le canton de Vaud et l'édifice est transformé, afin d'accueillir le gymnase de Chamblandes. Les affectations actuelles découlent de transformations successives qui ont toutefois permis de maintenir les locaux administratifs et le réfectoire, alors que des classes d'art ont été aménagées sous les combles. Il dispose d'une note 3 au recensement architectural du canton de Vaud depuis 1986 sur l'ensemble de l'édifice.

## Descriptif du projet

Le projet de rénovation - transformation et mise en sécurité du bâtiment A, faisant l'objet du présent dossier d'autorisation apporte une amélioration de l'enveloppe thermique grâce à l'isolation des combles et au remplacement des fenêtres, et permet de remettre le bâtiment en conformité par rapport aux normes de protection incendie et aux normes de sécurité. Ces aspects ont été développés avec un soin particulier pour intégrer les principes de conservation induits par la note 3 et pour dégager une cohérence d'intervention. Le projet tire profit de ces orientations, afin de restituer les espaces et les proportions des façades qui ont été altérés au fur et à mesure des transformations intervenues depuis les années 70.

La rénovation des façades et de la toiture se conforme aux réglementations environnementales et repose sur le principe de justification ponctuelle, afin que chaque élément de l'enveloppe respecte la norme SIA 380/1. Ceci permet une amélioration significative de la qualité de l'isolation du bâtiment et s'inscrit dans le concept d'exemplarité de l'État énoncé dans la loi sur l'énergie. Le parti architectural suivi par le projet pour rencontrer ces aspects techniques et de performances énergétiques, tout en respectant la valeur patrimoniale de l'édifice, a été de réintroduire les éléments architectoniques disparus en coordonnant les enjeux énergétiques définis avec Estia et les principes de conservation suivis par Madame Dominique Rouge Magnin de la section monuments et sites de la DGIP. Ces réflexions ont été alimentées par une analyse minutieuse des plans disponibles dans les archives de l'État de Vaud, de celles de la ville de Pully et des photos d'époque collectées par la direction du gymnase de Chamblandes.

Ce faisant, il a été possible de réintroduire les proportions des fenêtres d'origine en restituant la traverse qui divisait la partie supérieure des ouvrants. De plus, l'observation des photos d'époque de la façade Sud a révélé que les portes-fenêtres donnant sur les balcons n'étaient pas vitrées sur toute leur hauteur. Celles-ci disposaient d'un panneau plein en partie inférieure qui permettait à leurs parties vitrées de conserver les mêmes dimensions que les fenêtres. Cet élément sera reconduit, afin de restituer l'harmonie des façades. Cette réflexion sur les fenêtres et leur proportion a été rendu possible en supprimant les stores à lamelles de la façade Sud au profit de stores toiles disposés en applique devant les vitrages, pour permettre de restituer le vide de maçonnerie.

La porte principale côté Nord est d'origine et sera conservée dans l'état. Pour ce qui est des autres portes extérieures, les recherches n'ont pas permis de retrouver leurs aspects d'origine, mais en cohérence avec les plans d'époque, la matérialité bois et les rapports entre vide et plein seront restitués.

Les garde-corps et les balustrades des balcons sont corrodés, et leur hauteur insuffisante a été pointée par le BPA « Bureau de prévention des accidents ». L'analyse de leur état de dégradation a permis de définir une intervention ponctuelle et homogène sur l'ensemble du bâtiment A. Elle consiste au remplacement de la main courante, avec une réhausse qui évite de toucher aux scellements, et donc préserve les similipierres de toutes dégradations. Cette logique d'intervention offre l'avantage de la réversibilité et d'être clairement identifiable, ce qui satisfait aux exigences patrimoniales.

En toiture, le projet permet de remettre à jour les structures des avant-toits et de révéler des décors crépis qui ont été dissimulés par l'ajout d'un lambris. Les détails étudiés maintiennent le niveau et l'épaisseur du chéneau et de son larmier. L'attention particulière dont ont fait l'objet ces éléments architectoniques permet de restituer les proportions d'origine des façades. Dans le même sens, les surépaisseurs d'isolation ont été minimisées vers

l'extérieur pour ne pas fausser les rapports entre les pans de toits et les joues des lucarnes du brisis. La couverture des combles a été travaillée avec le même soin, les lucarnes supérieures ont dû être retravaillées pour offrir les valeurs d'isolation minimales admissibles, les lucarnes Est et Ouest ont été réintroduites, afin de maximiser l'apport en lumière naturelle. Il en va de même en ce qui concerne la façade Nord, où les « Velux » introduits dans les années 70 et 80 ont été supprimés en faveur des lucarnes qui couronnaient les rangées de fenêtres des étages inférieurs. La lucarne au centre de la façade Sud a été modifiée pour offrir une meilleure intégration à l'ensemble. Le clocheton qui coiffe la tour de la cage d'escalier sera lui aussi restitué, grâce à la remise en place des balustrades qui l'entouraient. Des sondages complémentaires seront réalisés en cours d'intervention pour vérifier si les éléments de décors de la toiture et des façades peuvent être restaurés.

A l'intérieur, le projet prévoit de redéfinir la valeur de la cage d'escalier principale en assurant sa continuité jusqu'aux combles pour garantir un accès aisé à la future bibliothèque qui y sera installée. Ces aménagements reposent sur une volonté de restituer les qualités spatiales des espaces affectés par les différentes interventions, tout en mettant en valeur la charpente du clocheton révélée par cette transformation et soulignée par un apport de lumière zénithale. Cette lecture sera renforcée par une intervention artistique de M. Nicolas Delaroche qui prendra place sur la face Nord de la cage d'ascenseur. Cette œuvre sera entre autres observable depuis l'entrée principale du bâtiment A et est idéalement placée pour souligner la continuité de l'espace de circulation.

De plus, la volée installée au gré des transformations, dans un local adjacent à la cage principale, sera démontée en faveur d'un prolongement de cette dernière. L'ascenseur sera également prolongé pour offrir un accès PMR à tous les étages. Ces transformations seront réalisées avec un soin particulier, en coordination avec les responsables des monuments et sites, pour leur garantir une bonne intégration.

D'autres travaux ont été prévus pour remettre la cage d'escalier principale aux normes du point de vue de la sécurité incendie. Ceci est rendu nécessaire, car le bâtiment A ne dispose pas à ce jour de voie de fuite verticale qui offre un compartimentage feu adéquat. Pour ce faire, des portes coupe-feu, asservies à une détection incendie seront disposées de part et d'autre des paliers Sud de l'escalier selon les recommandations de l'expert AEAI. Au rez-de-chaussée, cette intervention qui implique d'intervenir au niveau des faux-plafonds permettra de restituer la hauteur d'origine du bel étage au niveau du couloir de distribution et de la rotonde. Ainsi, les chapiteaux des colonnes qui sont réparties des deux côtés de cet espace d'accueil pourront être à nouveau visibles.

A l'origine, les combles étaient destinés aux chambres du personnel et à des espaces de stockage pour les bagages des étudiants qui résidaient dans l'internat. Après la reprise de l'établissement par le canton pour créer un gymnase, ils ont été utilisés successivement pour recevoir, la bibliothèque, et les classes d'art. Le projet actuel ramène la bibliothèque sous les combles du bâtiment A et gomme les transformations précédentes, en restituant un espace ouvert qui met en valeur la charpente et qui réintègre les lucarnes des pans Nord, Est et Ouest, afin d'apporter un maximum de lumière naturelle. Un bureau et une salle polyvalente sont prévus du côté Ouest, alors qu'un local technique, un sanitaire PMR sont prévus à l'Est. Cette organisation permet de concentrer les espaces servants de la bibliothèque sur la façade Nord, de chaque côté de la cage d'escalier principale et de libérer le reste de la surface pour disposer les rayonnages. Le desk d'accueil de la bibliothèque prendra place au centre de la composition, entre la cage d'escalier et la lucarne Sud, afin de permettre un ensoleillement idéal. Les rayonnages seront disposés en fonction des éléments de charpente et leur agencement permettra la création de zones de lecture à l'attention des utilisateurs.

Les principes, qui ont conduit à l'établissement de ce projet de restauration et de transformation, ont permis de dégager une cohérence entre les différentes interventions et ce grâce à la constitution d'un pool de mandataires spécialisés qui ont réalisé les études nécessaires à la coordination des enjeux de mise aux normes tout en répondant aux impératifs de conservation.

## Renseignements généraux du projet

Le présent dossier d'autorisation porte sur les travaux comprenant la rénovation extérieure, la transformation intérieure et de mise en sécurité du bâtiment A, dédié principalement à l'enseignement du gymnase de Chamblandes et situé à l'Avenue des Désertes n° 29 à Pully, propriété de l'État de Vaud.

Informations concernant la demande d'autorisation figurant dans le formulaire P :

CAMAC n° : 203805  
Description du projet : Rénovation thermique des toitures et des fenêtres du bâtiment A, transformation des combles, mise aux normes protection incendie et sécurité et remplacement de la ventilation de la cuisine.  
Plans d'architecte : Version finale du 11 juin 2021  
Localisation : Avenue de Désertes 29 - 1009 Pully  
Parcelle n° : 821  
Objet : Bâtiment A  
N° commune\_ECA : 136\_01287  
Note recens architectural : 3  
Affectation principale : École - enseignement  
Maître de l'ouvrage : État de Vaud, Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine (DGIP)

## Organisation du projet

Maître d'ouvrage **Etat de Vaud, Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine DGIP**  
Place de la Riponne 10 - 1014 Lausanne

Les bureaux d'études suivants ont participé à la mise au point de ce projet :

Architecte **AC Atelier Commun SA**  
Rue du Simplon 25, 1006 Lausanne

Ingénieur civil **Bernard et Forestier Ingénieurs civils Sàrl**  
Chemin du Canal 3, 1305 Penthalaz

Ingénieurs CVSE **Pool : CSD Ingénieurs SA Lausanne – BG Ingénieurs Conseil SA**  
Chemin de Montelly 78, 1007 Lausanne - Avenue de Cour 61, 1001 Lausanne

Ingénieur physicien **Estia SA**  
EPFL Innovation Park - Bât. C, 1015 Lausanne

Ingénieur feu **FSE Fire Safety & Engineering SA**  
Rue Industrielle 20, 1820 Montreux

Ingénieur acousticien **AER acousticiens experts**  
Avenue de Sévelin 28, 1004 Lausanne

Expert amiante **Louise & Picadus Sàrl**  
Avenue de Longemalle 21, 1020 Renens

Restaurateur **Sinopie Sàrl**  
Rue de l'Union 15, 1800 Vevey

Expert sécurité **BPA – Bureau de Prévention des Accidents**  
Avenue Choiseul 19A, 1290 Versoix

Géomètre **RESO Vaud Sàrl – Ingénieur Géomètre officiel**  
Rue des Métiers 2, 1008 Prilly